

Evaluation de la LIASI

Le point sur le "i" de la LIASI

Conférence de presse
25 mai 2016

Le Conseil d'Etat transmet ce jour au Grand Conseil son rapport sur l'évaluation du dispositif d'insertion prévu par la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI).

Contexte

1^{er} février 2012 : entrée en vigueur la Loi 10599 modifiant la loi sur l'aide sociale individuelle (LASI)

- introduction d'un chapitre dédié à l'insertion professionnelle
- devient la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI)

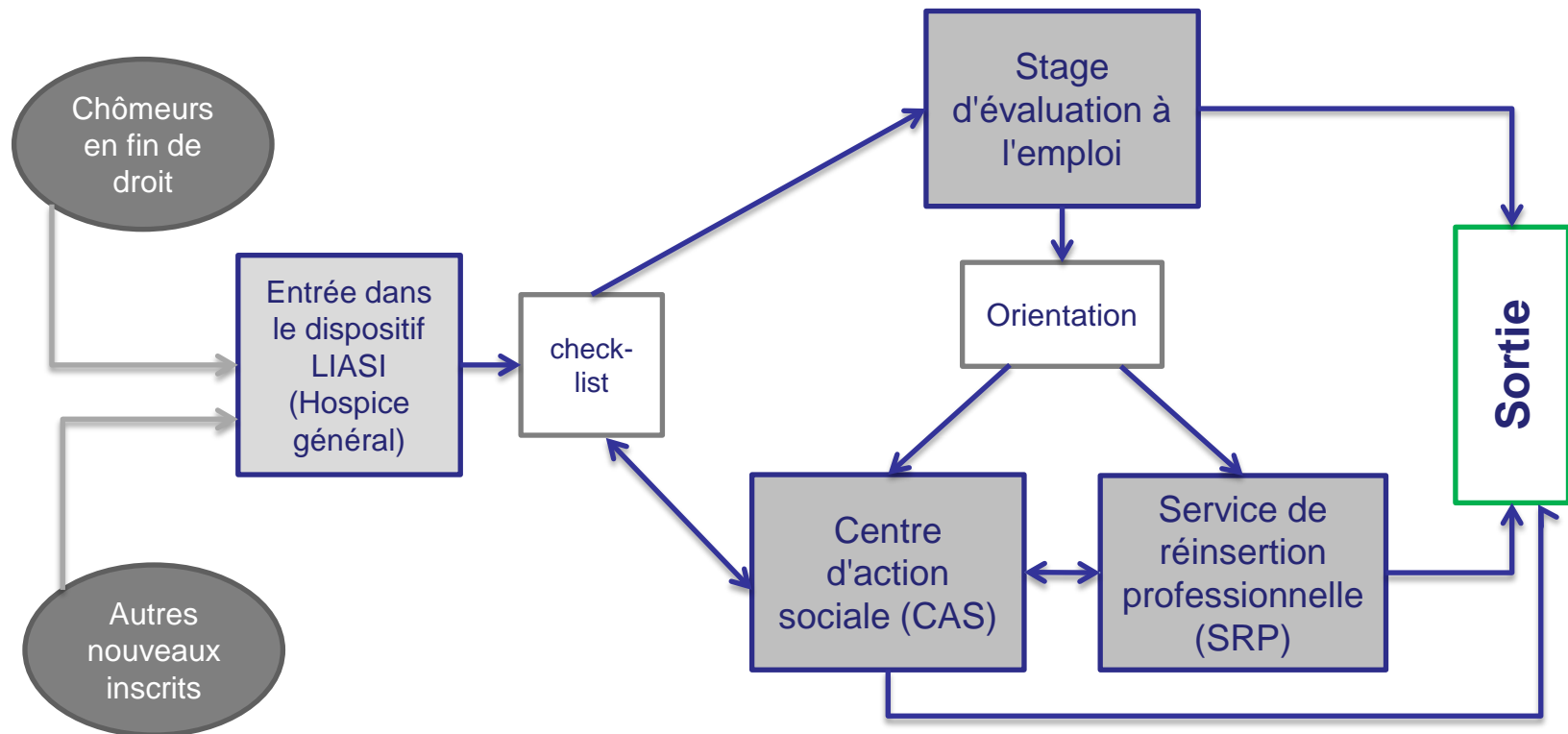
Objectifs de la modification légale

- Suppression du revenu minimum cantonal d'aide social (RMCAS)
- Mettre l'accent sur la réinsertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale nouvellement inscrits ou suivis de longue durée

Article 56 de la LIASI

- "Quatre ans après l'entrée en vigueur des modifications de la présente loi concernant l'insertion professionnelle, une instance extérieure évalue l'impact des mesures d'insertion sur le retour à l'emploi des personnes concernées, notamment en fonction de leur profil, ainsi que sur leurs conditions de vie."

Processus de la LIASI



1^{ère} évaluation (mars 2014)

Evaluation externe intermédiaire pour :

- obtenir un état des lieux de la mise en œuvre de la LIASI
- opérer si besoin les ajustements nécessaires à l'atteinte des objectifs
- disposer d'axes de développement dans la perspective du bilan final attendu en 2016

Champ d'évaluation:

- analyse des flux
- rôle et pertinence de la check-list et du stage d'évaluation à l'emploi
- communication et collaboration intra et inter-institutionnelle
- place des bénéficiaires dans le dispositif
- développement transversal d'une culture du *work first*
- monitoring du dispositif

Conclusions :

- ✓ mise en œuvre du volet "insertion" de la LIASI conforme aux objectifs fixés par la loi
- ✓ outils pertinents et efficaces pour répondre aux exigences de la loi
- ✓ stage d'évaluation adapté au fil du temps; informations fournies aux participants clarifiées
- ✓ nécessité de porter une plus grande attention à la trajectoire des bénéficiaires
- ✓ dynamique positive de collaboration entre tous les partenaires du projet
- ✓ capacités de stages disproportionnées vs la taille du service de réinsertion professionnelle (SRP)

Evaluation finale (avril 2016)

Cadre analytique :

- Parcours du bénéficiaire au SRP
- Effets en matière de réinsertion professionnelle
- Impact sur l'insertion sociale des individus

Constats globaux :

- améliorations notables en termes d'employabilité des bénéficiaires de l'aide sociale
- solutions durables trouvées
- impact bénéfique sur les personnes suivies
- impact positif des mesures de marché du travail (MMT), surtout sur les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi
- objectif d'un retour rapide à l'emploi pas atteint à ce jour



Constats globaux (suite)

- longueur du parcours du nouveau bénéficiaire de l'aide sociale (check-list – stage – orientation – élaboration d'un projet professionnel) = frein à un retour rapide à l'indépendance financière
- pas d'augmentation du taux annuel de retour en emploi des bénéficiaires de l'aide sociale depuis 2012
- augmentation de la durée de perception de l'aide sociale pendant la période observée
- succès de l'insertion professionnelle auprès d'une population aidée de longue date par l'Hospice général (HG)
- dispositif LIASI favorise un retour durable à l'autonomie ... et non pas un retour rapide à l'autonomie



Détermination du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat prend acte des constats et conclusions de l'évaluation mais souligne la nécessité de relativiser certains indicateurs à la lumière du contexte économique et social actuel.

Augmentation du taux de chômage

Concurrence accrue sur les postes vacants

Marché du travail peu propice à l'engagement de personnel peu qualifié

Augmentation constante du nombre de travailleurs frontaliers

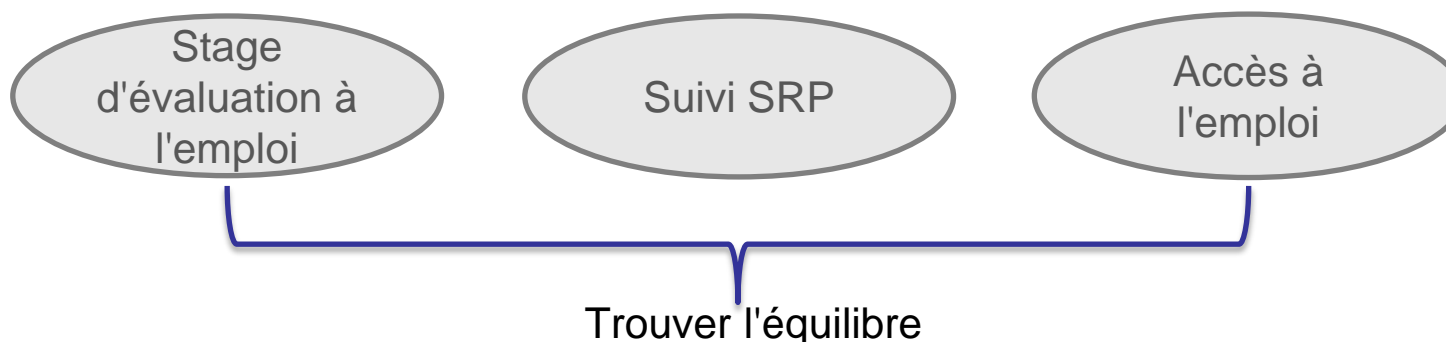
Mais : 36 % des personnes suivies par le SRP depuis sa création en 2012 ont retrouvé un emploi.

10 ans de statistique suisse d'aide sociale :

la durée de perception de l'aide sociale a augmenté dans toute la Suisse entre 2005 et 2015.



Mesures prises par le Conseil d'Etat



1. En flexibilisant le dispositif pour agir sur les périodes de transition.

Par une modification du règlement d'application de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (RIASI – J 4 04.01) adoptée le 25 mai 2016:

- alternatives au caractère obligatoire du stage d'évaluation
- durée du stage modulable

2. En rééquilibrant des ressources affectées au stage d'évaluation et renforcement des moyens dédiés au placement en emploi.